

**S.I.D.E.S.O.L.**  
**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU 29 MARS 2021**

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, ZANOTTI, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL, AIGLON.

MMES MARCILLIERE, MABON, REVOL, NEVEU, LAFONT.

M. BARTHOLUS, délégué suppléant de Pollionnay : sans voix délibérative

Le quorum étant atteint à 18H40, Monsieur le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. BOUKACEM

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2021, envoyé à chacun des délégués, n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

\* **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre le compte administratif qui leur a été envoyé afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le compte administratif 2020 présente les résultats de clôture suivants :

- **section d'investissement : 3 039 932.10 €**

- **section d'exploitation : 1 220 953.19 €**

Après s'être assuré qu'aucune question n'était plus à poser, le Président se retire et laisse sa place au doyen de l'assemblée, Monsieur LHOPITAL, qui fait procéder au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

\* **APPROUVE** le compte administratif 2020.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Après lecture et approbation des comptes de gestion et administratif de l'année 2020 et constatation d'un excédent d'exploitation de **1 220 953.19 €**, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

**\* d'affecter la totalité du résultat d'exploitation à la section d'investissement, au compte 1068.**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

**\* APPROUVE** cette proposition.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président invite les membres du Comité à reprendre la préparation du budget qui leur a été envoyée afin de parcourir ensemble les sections d'investissement et d'exploitation.

Après avoir vu les sections dans le détail, le Président annonce que le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses, après intégration du résultat de clôture tel qu'il résulte du Compte Administratif 2020 et des restes à réaliser :

**- à la somme de 11 370 770.68 € pour la section d'investissement**

**- à la somme de 13 999 964.39 € pour la section d'exploitation**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2021.

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2021

Monsieur le Président donne lecture au Comité d'une proposition de programme de travaux pour l'année 2021.

Ce programme est essentiellement le suivant :

- Renouvellement des canalisations : 3 500 000 € HT
- Renouvellement électro-mécanique : 528 000 € HT
- Entretien des bâtiments : 204 817.22 € HT
- Réservoir du Recret à Vaugneray : 650 000 € HT
- Surpresseur de Thurins : 100 000 € HT
- Actualisation du schéma directeur : 100 000 € HT
- Poursuite de l'installation de la télérelève : 810 120.43 € HT (concentrateurs, compteurs et émetteurs)
- Bornes de puisage : 225 000 € HT

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**\* APPROUVE** le programme de travaux 2021 tel qu'il est décrit ci-dessus.

**\* DIT** que les dépenses résultant de ces travaux seront imputées aux comptes ouverts à cet effet au Budget Primitif 2021.

Il est rappelé que le programme de travaux est défini en fonction des programmes de voirie des communes, des communautés de Communes et du Département, des coordinations avec les travaux d'assainissement et de réseaux secs et bien sûr en fonction des casses des conduites.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président montre la courbe du niveau de la nappe du Garon. Il informe que 4 400 000 m<sup>3</sup> sont pompés et 1 300 000 m<sup>3</sup> proviennent du Syndicat Rhône-Sud.
- Monsieur le Président explique que la promesse de bail avec le propriétaire des parcelles incluses dans le projet de construction de la centrale photovoltaïque de Millery a été signée. Le permis de construire va pouvoir être déposé prochainement et le dossier d'appel d'offre auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie va être constitué.
- Monsieur le Président revient également sur le courriel de Monsieur Maurice FISCH dont chaque délégué a dû être destinataire et rappelle que les terres dont il est question dans ce courriel ne sont pas déposées à proximité du réservoir du Recret à Vaugneray, qu'elles proviennent de terrains agricoles situés à Vaugneray (création d'un lotissement) et à Sainte-Consoce (extension du Parc d'Activités Économiques de Clape Loup) et que le réservoir ne risque en aucun cas une pollution.
- Monsieur le Président invite les délégués à récupérer un kit d'économies d'eau.
- Monsieur le Président informe que la commune de Brignais a rédigé un memorandum pour la manœuvre et l'utilisation des appareils de protection incendie, distribué à chaque délégué.

La séance est levée à 19H55.

Le Président,

Daniel JULLIEN



